

CRIMES ET CULTURES

© L' Harmattan, 1999
ISBN : 2-7384-8519-7

Textes réunis sous la direction de
Jean-Michel BESSETTE

CRIMES ET CULTURES

L'Harmattan
5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris - FRANCE

L'Harmattan Inc.
55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) - CANADA H2Y 1K9

Collection Logiques Sociales
fondée par Dominique Desjeux
et dirigée par Bruno Péquignot

En réunissant des chercheurs, des praticiens et des essayistes, même si la dominante reste universitaire, la collection *Logiques Sociales* entend favoriser les liens entre la recherche non finalisée et l'action sociale.

En laissant toute liberté théorique aux auteurs, elle cherche à promouvoir les recherches qui partent d'un terrain, d'une enquête ou d'une expérience qui augmentent la connaissance empirique des phénomènes sociaux ou qui proposent une innovation méthodologique ou théorique, voire une réévaluation de méthodes ou de systèmes conceptuels classiques.

Dernières parutions

- Jacques LEENHARDT et Pierre JÓZSA, *Lire la lecture*, 1999.
RAMÉ Sébastien, *L'insertion professionnelle et sociale des néo-enseignants*, 1999.
Chrissyoula CONSTANTOPOULOU (ed.), *Altérité, mythes et réalités*, 1999.
Anne-Marie DIEU, *Valeurs et associations entre changement et continuité*, 1999.
Thierry FILLAUD, Véronique NAHOUM-GRAPPE, Myriam TSIKOUNAS, *Histoire et alcool*, 1999.
Norbert ALTER, *La gestion du désordre en entreprise*, 1999.
Bernard DANTIER, *Séparation ou désintégration de l'École ?*, 1999.
Nicole PERUISSET-FACHE, *La logique de l'échec scolaire*, 1999.
Paul GRELL, *Les jeunes face à un monde précaire*, 1999.
Cédric FRÉTIGNÉ, *Sociologie de l'exclusion*, 1999.
Corinne SAINT MARTIN, *Etre assistante de service social*, 1999.
Jean-Louis MEYER, *Des contrats emploi-solidarité aux emplois-jeunes*, 1999.
Jean-Olivier MAJASTRE, *Approche anthropologique de la représentation*, 1999.
Yvonne NEYRAT, *L'art et l'autre*, 1999.
P. DONATI, S. MOLLO, A. NORVEZ, C. ROLLET, *Les centres maternels. Enjeux et réalités éducatives*, 1999.
Marie-Madeleine MILLION-LAJOINIE, *Reconstruire son identité par le récit de vie*, 1999.

L'interrogation générale sur le thème **Crimes et Cultures** conduit à une réflexion sur l'altérité, les différents systèmes de valeurs cimentant les groupes humains diversifiés dans l'espace et dans le temps (dimension historique et anthropologique), mais aussi sur les rapports entre cultures dominantes et cultures dominées, violence légitime et violence illégitime, imposition de normes et régulations sociales (dimension juridique et sociologique). Le XXXII^e congrès de *l'Association Française de Criminologie (AFC)* qui s'est tenu en décembre 1998 à Besançon autour de l'intitulé *Crimes et Cultures* fut l'occasion d'ouvrir le débat et de susciter la discussion à partir de communications de chercheurs et de praticiens relevant de diverses disciplines qui concourent à la réflexion "criminologique" : Histoire, Droit, Sociologie, Anthropologie...

C'est l'essentiel des communications apportées lors de ce congrès qui est ici soumis au lecteur. À travers ces contributions de chercheurs d'horizons divers - tant par la discipline d'appartenance que par la nationalité, les thématiques et les terrains explorés - c'est au développement d'une réflexion "criminologique" sans exclusive que l'on souhaite aussi contribuer.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION (Jean-Michel BESSETTE - Professeur Université de Franche-Comté)

PREMIÈRE PARTIE : APPROCHES CRITIQUES DU CONCEPT DE CULTURE EN CRIMINOLOGIE

LE SOCIOLOGUE, LA CULTURE ET LE CRIME (Philippe ROBERT- Directeur de recherche CNRS-GERN)

LA CULTURE DU PLURALISME JURIDIQUE EST-ELLE SOLUBLE DANS LA CRIMINOLOGIE ? (Étienne LE ROY - Professeur - Université Paris I)

UNE APPROCHE HISTORIQUE DU CONCEPT DE CULTURE EN CRIMINOLOGIE (Benoit GARNOT - Professeur - Université de Bourgogne)

DEUXIÈME PARTIE : VILLES, DÉLINQUANCES ET CULTURES

LES QUARTIERS SENSIBLES : DE L'ANALOGIE À LA DIFFÉRENCE (Hervé VIEILLARD-BARON - Professeur - Université Paris VIII)

VICTIMATION ET VIOLENCES URBAINES DANS LES CITÉS (Dominique DUPREZ - Chargé de recherche IFRESI-CNRS)

VIOLENCES URBAINES ET VIOLENCE INSTITUTIONNELLE (Laurent HINCKER - Avocat - Professeur associé - Université de Strasbourg)

LA MARQUE DE L'ÉTRANGER (Maryse ESTERLE-HEDIBEL - Maître de conférences - Université de Lille)

LES BANDES DE JEUNES COMME RÉPONSE À L'EXCLUSION SOCIALE (Cécile CARRA - Maître de conférences à l'Université de Lille)

TROISIÈME PARTIE : ÉCONOMIES PARALLÈLES ET CORRUPTION

ÉCONOMIE PARALLÈLE OU MÉTISSÉE ? EXEMPLES D'ACTIVITÉS HYBRIDES (Thierry GODEFROY - CESDIP - CNRS)

INFORMEL, FORMEL ET FORMALITÉ (Smaïn LAACHER - EHES)

RECHERCHE SUR LES PROCESSUS DE CORRUPTION EN SUISSE : UNE PREMIÈRE ! (Nicolas QUELOZ - Professeur - Université de Fribourg)

LA PRÉVENTION ÉPISTOLAIRE À L'ESCROQUERIE : DISSUASION ET PERSUASION (Jean-Luc BACHER - CICC - Université de Montréal)

QUATRIÈME PARTIE : EXTRA HÉXAGONALES POURSUITES

LES DERNIERS SERONT LES PREMIERS... LES JEUNES ET L'ISLAM DANS LES QUARTIERS DE BANLIEUE (Christian GUINCHARD - LASA-UFC Besançon - Université de Franche-Comté)

LA CRIMINALITÉ DES TURCS EN ALLEMAGNE (Nimet GÜLLER - Max-Planck Institut - Freiburg)

LA PÉNALISATION DE L'AVORTEMENT EN POLOGNE OU L'INTRICATION ENTRE LE POLITIQUE ET LE RELIGIEUX (Jacqueline HEINEN - Professeure - Université de Franche-Comté)

SUR QUELQUES PROBLÈMES DE VIOLENCE EN PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE (André ITÉANU - Directeur de recherche - CNRS)

POSTFACE

POUR UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE DU CRIME (Jean-Michel BESSETTE - Professeur - Université de Franche-Comté)

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

L'Association Française de Criminologie

Créée au début des années 1960, l'Association Française de Criminologie (AFC) a pour vocation de rapprocher les chercheurs et enseignants de toutes disciplines, les praticiens de toutes professions dont les activités ont à voir, de près ou de loin, avec «le champ criminologique». Se rattachant à la grande tradition des *sociétés savantes*, l'association cherche aussi à innover en intégrant dans ses rangs des jeunes en formation initiale, des professionnels de tous âges, des retraités désireux de mettre leur expérience et leur culture au service de tous, mais aussi des citoyens qui veulent participer activement au débat démocratique sur le phénomène criminel, sa prévention, sa répression. Association indépendante, l'AFC ne vit que des cotisations de ses adhérents.

Délinquance et précocité (Beauvais, 1994), *L'homicide* (Ajaccio, 1996), *Santé et système pénitentiaire* (Dijon, 1996), tels furent les thèmes des congrès qui ont précédé celui de Besançon consacré à *Crimes et Cultures* (1998).

Le prochain congrès de l'Association, le XXXIII^e, se tiendra en mai 2000 à l'Université de Lille II. Co-organisé avec la Société belge de criminologie, il portera sur les *Soins obligés* : obligations, dans le cadre d'une procédure pénale, concernant des personnes condamnées pour agression sexuelle, infractions à la législation sur les stupéfiants, violences routières sous l'empire d'un état alcoolique, etc., mais aussi d'internements d'office et d'autres mesures administratives concernant des personnes atteintes d'une maladie mentale. Selon les principes fondateurs de l'AFC, ces questions seront abordées, dans toutes leurs dimensions théoriques, empiriques et pratiques, grâce aux apports des différentes disciplines concernées (philosophie, psychiatrie, droit,

L'association décerne, tous les deux ans, le Prix national de criminologie, appelé *Prix Gabriel Tarde* dont le jury est présidé par Mme Simone Rozès, premier président honoraire de la Cour de Cassation. Le dernier lauréat fut Philippe Combessie, maître de conférences en sociologie à l'Université Paris V, pour son ouvrage *Prisons des villes et des campagnes* (Éditions de l'Atelier, 1996). Le financement de ce prix est assuré par le ministère de la Justice.

L'AFC dispose d'un site internet (<http://www.juripole.u-nancy.fr/AFC>) et d'un bulletin d'information trimestriel (AFC-INFO) diffusé aux adhérents, à ses partenaires associatifs ou institutionnels et aux médias (tirage en 1 500 exemplaires).

Depuis janvier 1999, le bureau est constitué de Pierre Tourmier (président), Simone Rozès (vice-présidente), Jean-Marc Elchardus (vice-président), Alain Blanc (secrétaire général), Françoise Lombard (secrétaire générale adjointe), Pierre Pélissier (trésorier) et Annie Kensey (trésorière adjointe).

AFC c/o M. Pierre Pélissier 19, rue Ginoux - 75015 PARIS Tél-Fax : (33) 01 42 63 45 04 –
E-mail : tournier@ext.jussieu.fr. Site internet : <http://www.juripole.u-nancy.fr/AFC>

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

Jean-Michel BESSETTE..... 15

PREMIÈRE PARTIE : APPROCHES CRITIQUES DU CONCEPT DE CULTURE EN CRIMINOLOGIE 27

LE SOCIOLOGUE, LA *CULTURE* ET LE CRIME

Philippe ROBERT..... 29

I - Culturalisme et crime 30

II - Quelques apories du culturalisme 36

1 - L'explication du crime entre socialisation et situation..... 36

2 - Peut-on négliger l'action du droit ?..... 40

III - De la culture à l'étude du crime..... 47

1 - Le rapport à la norme 48

2 - L'intérêt..... 52

3 - ... Et finalement, l'occasion..... 54

4 - Des combinaisons variables du rapport à la norme, de l'intérêt et de l'occasion..... 55

LA CULTURE DU PLURALISME JURIDIQUE EST-ELLE SOLUBLE DANS LA CRIMINOLOGIE ?

Étienne LE ROY 61

I - Une présentation 'autorisée' de la criminologie 63

II - Une criminologie pour quelle société ? De la 'modernité en crise' à la notion de 'trans-modernité' 66

III - L'impensé du pluralisme 74

IV - En conclusion : cette culture du pluralisme-multijuridisme est-elle assimilable par la criminologie ? 78

UNE APPROCHE HISTORIQUE DU CONCEPT DE CULTURE EN CRIMINOLOGIE

Benoît GARNOT 81

I - Un objet d'étude en perpétuelle mutation..... 81

II - Les explications du crime : des critères fluctuants..... 84

CRIMES ET CULTURES

DEUXIÈME PARTIE : VILLES, DÉLINQUANCES ET CULTURES.....87

LES QUARTIERS SENSIBLES : DE L'ANALOGIE À LA DIFFÉRENCE

Hervé VIEILLARD-BARON 89

I - De l'approche globale des "quartiers prioritaires" à la banlieue 90

II - Un premier classement au regard de l'activité et du chômage..... 94

III - Une figuration graphique de la sensibilité des quartiers à partir de douze critères 95

IV - Les nombreuses limites de l'approche graphique..... 105

V - Vers une nouvelle approche de la ville ? 106

VICTIMATION ET VIOLENCES URBAINES DANS LES CITÉS

Dominique DUPREZ 109

I - Expériences et perceptions de l'INSEE..... 109

La peur panique reste rare dans les banlieues 115

II - "Violences urbaines"..... 120

VIOLENCES URBAINES ET VIOLENCE INSTITUTIONNELLE

Laurent HINCKER 127

I - De la tension à la crise..... 128

II - De la crise au conflit 129

III - Du conflit au passage à l'acte 130

IV - De la justice comme lieu de régulation du conflit 131

V - Gestion du conflit par les institutions 131

VI - L'approche polémologique..... 132

VII - Penser la prévention 133

VIII - Vers une psycho-polémologie..... 134

IX - Conclusion..... 135

LA MARQUE DE L'ÉTRANGER

Maryse ESTERLE-HEDIBEL 137

I - Les questions de départ 138

II - Du conflit au stigmaté 139

III - Les derniers de la classe..... 140

IV - Le double stigmaté 141

V - La reconstruction de l'origine.....	142
VI - La place de la religion	142
VII - L'action des familles.....	145

LES BANDES DE JEUNES COMME RÉPONSE À L'EXCLUSION SOCIALE

Cécile CARRA.....	147
-------------------	-----

I - Les jeunes au centre des rapports sociaux locaux	147
II - Constitution d'une bande et développement d'un processus délictueux.....	150
III - La bande comme moyen de se positionner dans l'espace local	154

TROISIÈME PARTIE : ÉCONOMIES PARALLÈLES ET CORRUPTION

	157
--	-----

ÉCONOMIE PARALLÈLE OU MÉTISSÉE ? EXEMPLES D'ACTIVITÉS HYBRIDES

Thierry GODEFROY	159
------------------------	-----

I - Continuités entre sphère légale et illégale dans l'économie formelle ou informelle.....	163
II - Un phénomène d'exportation d'emplois de l'économie formelle vers l'économie informelle : l'exemple de la sous-traitance en cascade et du travail illégal	163
III - Continuité des positions légales, informelles et illégales : les activités informelles de l'automobile	164
1 - Une activité de services dans une cité entre entraide et trafics	165
a - Une activité dissimulée répandue et visible.....	165
b - De l'activité dissimulée aux trafics.....	166
c - Un mini-garage formel quasi légal entre artisanat et trafic.....	167
Continuité des positions et domaine commun.....	168
IV - Des économies monétaires en décalage avec l'économie de marché généralisée.....	169
1 - Une économie précaire comme une autre : business ou boulot, des économies où il est tout aussi difficile de s'enrichir.....	169
2 - Une forme d'échange tout autant symbolique que monétaire où l'on trouve reconnaissance et dignité.....	171
a - Une économie reposant sur des rapports de proximité	171
b - Une logique économique qui n'est pas complètement celle du marché	172

CRIMES ET CULTURES

INFORMEL, FORMEL ET FORMALITÉ

Smaïn LAACHER..... 175

I - Raison d'État et économie informelle 177

II - Les SEL : une politique de solidarité informelle..... 180

III - Les trois usages de la monnaie 183

IV - Configurations monétaires, liens sociaux et valeurs..... 184

RECHERCHE SUR LES PROCESSUS DE CORRUPTION EN SUISSE : UNE PREMIÈRE !

Nicolas QUELOZ 189

I - Présentation des grandes lignes de la recherche 190

1 - Définition de la corruption et hypothèses de travail..... 190

2 - Objectifs principaux de la recherche..... 193

3 - Quelques aspects de la méthode de recherche..... 194

II - Qu'en est-il de la corruption en Suisse ?..... 196

1 - Le thème 'corruption' n'est plus tabou !..... 196

2 - Quelques statistiques pénales 197

3 - Derrière les chiffres : quelques données qualitatives 166

III - Discussion : prévenir la corruption, une question de 'culture' ?..... 200

LA PRÉVENTION ÉPISTOLAIRE À L'ESCROQUERIE : DISSUASION ET PERSUASION

Jean-Luc BACHER..... 205

I - La problématique..... 208

II - La méthode..... 211

III - Les données de la première compagnie 213

IV - L'analyse 214

QUATRIÈME PARTIE : EXTRA-HEXAGONALES POURSUITES. 219

LES DERNIERS SERONT LES PREMIERS... LES JEUNES ET L'ISLAM DANS LES QUARTIERS DE BANLIEUE

Christian GUINCHARD 221

LA CRIMINALITÉ DES TURCS EN ALLEMAGNE

Nimet GÜLLER..... 237

I - Introduction	237
II - Données statistiques	242
1 - Les données statistiques	242
2 - Les personnes étrangères mises en cause	243
III - Variables/facteurs de distorsion	244
1 - L'appartenance à la population étrangère	245
2 - Délits spécifiques aux étrangers	246
3 - Structure de la population turque	246
4 - Distribution régionale	248
5 - Singularité	248
6 - Résultat de la discussion sur les facteurs de distorsion	249
IV - Causes et explications possibles	251

LA PÉNALISATION DE L'AVORTEMENT EN POLOGNE OU
L'INTRICATION ENTRE LE POLITIQUE ET LE RELIGIEUX

Jacqueline HEINEN	253
-------------------------	-----

I - De la loi à la pratique	254
II - L'inertie des pouvoirs publics face aux infractions	258
III - L'emprise de l'église catholique	259
IV - Le poids des contraintes sociales et politiques	261
V - Un processus de marginalisation des femmes	263

SUR QUELQUES PROBLÈMES DE VIOLENCE EN PAPOUASIE
NOUVELLE-GUINÉE

André ITÉANU	269
--------------------	-----

I - La suprématie des relations	270
L'histoire de l'homme-cochon	271
II - La réduction du sujet	272
III - Se faire du mal en se faisant du bien	274
IV - La question du droit moral	275
V - Le puits aux pouvoirs	277
VI - Le compromis	278
VII - La socialité et droit universel	279
VIII - Post-scriptum	280

POSTFACE	281
-----------------------	-----

POUR UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE DU CRIME

Jean-Michel BESSETTE	283
----------------------------	-----

CRIMES ET CULTURES

Le crime : un phénomène social total ?.....	284
Crime et transdisciplinarité	288
Épilogue	291
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	293

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION

Jean-Michel BESSETTE
Professeur - Université de Franche-Comté

Au-delà du "relativisme anthropologique", l'interrogation générale sur le thème crimes et cultures conduit à une réflexion sur l'altérité, les différents systèmes de valeurs cimentant les groupes humains diversifiés dans l'espace et dans le temps (dimension historique et anthropologique), mais aussi sur les rapports entre cultures dominantes et cultures dominées, violence légitime et violence illégitime, imposition de normes et régulations sociales (dimension juridique et sociologique). Le XXXII^e congrès de l'Association Française de Criminologie (AFC) autour de l'intitulé crimes et cultures sera l'occasion d'ouvrir le débat et de susciter la discussion à partir de communications de chercheurs et de praticiens relevant de diverses disciplines qui concourent à la réflexion criminologique : histoire, droit, sociologie, anthropologie...

Tel était l'argument général - à l'ouverture volontairement provocatrice - qui invitait au débat dans le cadre du 32^e congrès de l'Association Française de Criminologie. De fait, lorsque mes collègues de l'AFC m'ont proposé d'organiser le congrès de l'association, j'ai "naturellement"¹ pensé à une thématique anthropologique - *Crimes et Cultures* - suffisamment large pour être susceptible de fédérer des chercheurs et des praticiens d'horizons divers.

Reprenant pour une part le mode organisationnel des *Rencontres Sociologiques de Besançon*², j'ai demandé à Philippe Robert s'il voulait bien apporter son concours à cette réunion scientifique, ce qu'il a aimablement accepté en ouvrant ces journées par une conférence générale sur le thème *Le sociologue, la culture et le crime*, dispensant

¹Pour l'anthropologie, le "naturel" est bien évidemment culturel...

²Organisées annuellement depuis 1991 autour de l'interrogation *Comment peut-on être socio-anthropologue ?*, les *Rencontres Sociologiques de Besançon*, ont accueilli tour à tour, Louis-Vincent Thomas, Jean Duvignaud, Michel Verret, Alain Girard, Henri Hatzfeld, Georges Balandier, Henri Mendras. Elles se tiendront en décembre 1999 autour de Joffre Dumazedier.

tout au long du congrès des commentaires éclairants et dégagant en clôture les principales tendances qui se sont exprimées lors de ces journées. Qu'il en soit ici remercié.

*

Dans un premier temps, les interventions et le débat ont porté sur le *concept de culture* en criminologie.

Dans sa conférence introductive, Philippe Robert brosse un historique de l'élaboration théorique de la notion de culture dans l'explication du crime. Il rappelle le cheminement difficile qu'a dû emprunter le travail sociologique pour "aboutir" à l'invalidation de la réduction de la déviance à la différence comme l'avait préconisé Durkheim dans sa réflexion sur le normal et le pathologique. De fait, le déviant n'est pas nécessairement différent, et la sociologie a dû sans cesse conquérir les conditions de son déploiement dans l'étude du crime. Progressivement, la différence sera reportée sur les groupes sociaux et leurs codes normatifs. Philippe Robert rappelle comment la notion d'*environnement* (écologie urbaine) a précédé la notion de culture dans l'analyse des faits déviant. Il rappelle aussi l'importance des notions de socialisation, d'apprentissage et de relativisme culturel mettant en place l'idée de *sous-cultures*. L'hétérogénéité culturelle des sociétés polysegmentaires - en particulier des sociétés techno-industrielles - favorise, selon Th. Sellin, les *conflits de culture*. Ensuite, la sociologie américaine s'orientera, à travers les travaux de Merton puis de Becker, vers la mesure du poids relatif de la socialisation et de la situation dans son effort d'explication du crime. En fait, au-delà d'une quête illusoire d'une explication générale du crime, il faut concevoir ces diverses approches théoriques de types culturalistes comme complémentaires.

Insistant sur le fait que le crime n'est pas un comportement en soi, mais bien un comportement *incriminé*, Philippe Robert souligne la nécessité de s'attacher à l'étude de *l'action du droit*, pointant au passage le danger de laisser le crime se déliter dans le marais indéfini de la déviance. Incrimination, transgression, punition, tels sont les trois piliers sur lesquels peut se fonder une étude du crime qui, dans cette perspective relève pour un bonne part de la sociologie du droit.

Philippe Robert présente ensuite un modèle explicatif de la délinquance. La "commission délinquante" peut être appréhendée comme la résultante d'une *combinatoire de l'intérêt, de l'occasion et du rapport à*

la norme. Le jeu entre normes juridiques et morale personnelle qui s'exprime à travers des *relations internormatives* n'est pas toujours équilibré. En outre, les référents normatifs diversifiés peuvent n'avoir que des impacts transitoires sur la structuration identitaire des individus ce qui complexifie encore les situations possibles. Avec l'affaiblissement de la solidarité mécanique, on voit se diluer le cadre d'une conscience collective. Ce type combinatoire réactualise la référence à la culture dans l'étude du crime en relativisant une conception "sursocialisée" du rapport à la norme, et ménage la place aux notions d'intérêt et d'occasion, sans omettre la spécificité du juridique.

La contribution d'Étienne Leroy vient en quelque sorte en contrepoint de l'intervention de Philippe Robert. La forme paradoxale du propos - au meilleur sens du terme, tant il est vrai que le travail scientifique consiste d'abord en une critique - est bien propre à la culture anthropologique de l'intervenant. D'emblée, É. Leroy renverse la perspective de l'argument initial invitant à la discussion. Se faisant en quelque sorte l'ethnologue du criminologue, il s'interroge sur la *philosophie spontanée* qui fut longtemps dominante en criminologie, "point aveugle" d'une criminologie classique qui vit certains criminologues se mettre en quelque sorte le droit dans l'œil !

Après cette critique sans concession d'une pratique criminologique désormais heureusement dépassée, Étienne Leroy entre de plain pied dans une réflexion sur le *pluralisme*. Au-delà des modèles récents d'analyse de l'État de nos sociétés - modernité en crise, post-modernité -, il prône le point de vue de la *trans-modernité*. S'inscrivant dans une perspective *dynamique* et de la *complexité* la réflexion d'Étienne Leroy s'oriente vers la mise à jour de la revendication par les acteurs d'une mise en commun ou d'un partage de ressources symboliques qui concrétisent, à l'intersection entre le public et le privé, la préoccupation d'un espace interstitiel le plus souvent occulté par la modernité. Ces ressources se nourrissent nous dit É. Leroy d'une *complémentarité des différences*, relevant d'un pluralisme tel qu'il transparaisse dans les analyses développées par Boltanski et Thévenot qui mettent en relief une pluralité des mondes ou des cités. De fait, dans les situations de complexité que nous connaissons dans nos sociétés contemporaines, les divers acteurs appartiennent quasi nécessairement à plusieurs mondes. Cette pluralité des mondes auxquels nous sommes susceptibles d'appartenir induit de nouvelles attitudes génératrices d'éventuels conflits.

C'est dans cette perspective qu'Étienne Leroy développe une réflexion anthropologique appliquée au droit. Au-delà d'un corps de droit

unique qui a longtemps marqué la vision juridique de nos sociétés, son expérience d'anthropologue le conduit à une approche plurielle, prônant un *multijuridisme* visant cette recherche de la complémentarité des différences. On voit le droit pénal actuel entrer progressivement dans cette logique de l'interdépendance à travers des modes d'exécution des décisions de justice qui apparaissent typiques d'un esprit pluraliste. Les peines de substitution à l'emprisonnement et le développement de la médiation en sont des exemples parlants. Nos sociétés démocratiques contemporaines - prônant les droits de l'homme - s'apprêteraient-elles à entrer dans le jeu des lois ?

L'intervention de Benoît Garnot - faisant référence aux notions de dynamique et de relativité - prolonge la réflexion d'Étienne Leroy en l'ancrant dans une perspective historique. Si l'approche du crime sous l'angle historique dévoile un objet en perpétuelle mutation, elle montre également que les modalités d'appréhension de cet objet (le crime) par les analystes sont tributaires de la culture de l'époque à laquelle ils appartiennent. Benoît Garnot souligne ici l'importance de la prise en compte des cadres sociaux-historiques de la connaissance. Ainsi, l'approche critique du concept de culture en criminologie du point de vue historique conduit à une approche *critique de la criminologie* elle-même - quelle que soit l'époque considérée - puisqu'elle aboutit à souligner la *relativité* à la fois *de son objet et de ses méthodes*. En ce sens on peut dire de la criminologie qu'elle est toujours fille de son temps, mettant en rapports un objet mouvant (le crime) et des acteurs qui ne le sont pas moins (les criminologues).

*

Un deuxième axe de réflexion et d'échange - *villes, délinquances et cultures* - a porté sur les questions de délinquance et de criminalité replacées dans la perspective de ce qu'il est convenu d'appeler les politiques de la ville.

On retrouve les thématiques de la relativité, de la complexité et des dynamiques dans la communication d'Hervé Vieillard-Baron sur les quartiers sensibles. La démonstration du géographe - visant à *contextualiser historiquement et sociologiquement l'espace* - nous conduit en effet de l'analogie à la différence. Nous sommes, là encore, dans une problématique proche de l'interrogation anthropologique qui consiste à porter au jour les éléments constitutifs des processus qui président aux

actualisations différenciées de cet invariant que constitue l'*homo sapiens*. À partir de diagrammes élaborés sur une douzaine de critères pertinents (taux des moins de 20 ans, d'étrangers, d'ouvriers, d'employés, de chômeurs, de chômeurs de moins de 25 ans, de ménages locataires HLM, de ménages de six personnes et plus, de familles monoparentales, pourcentage d'élèves en retard scolaire d'un an ou plus à l'entrée en sixième, taux d'abstentionnistes (vote), indice de servitudes physiques mesurant l'enclavement du secteur), Hervé Vieillard-Baron met en relief une variabilité des *sensibilités sociospatiales* des quartiers. Cette approche conduit à prendre du recul vis-à-vis des représentations abstraites de l'exclusion fondées sur une vision unifiée, simpliste, de l'espace. Un regard distancé met au contraire en évidence une pluralité d'expressions du périphérisme et la multiplicité des formes d'intégration et d'exclusion selon les contextes : historiques, géographiques, économiques et sociaux. Il n'y a pas *une* figure emblématique de la marginalité, ce qui conduit à s'interroger sur les limites spatiales et les fractures sociales significatives à cet égard. Dans quelle mesure, s'interroge *in fine* Hervé Vieillard-Baron, la visualisation des frontières et la focalisation sur les écarts à la moyenne n'induisent-elles pas de la marginalité ? Aussi bien, *le regard de l'intérieur* - et nous sommes là aux frontières de la quête ethnologique - qui permet d'atteindre au cœur signifiant des comportements doit prendre le pas sur une vision extérieure trop souvent accrochée à ce qui apparaît de prime abord dominant.

L'intervention de Dominique Duprez, soulignant que la violence entre jeunes, trop souvent ignorée dans les enquêtes, nécessite des observations ethnographiques très fines, confirme ce point de vue. Dominique Duprez présente des résultats de l'enquête nationale *Conditions de vie* menée par l'INSEE en partenariat avec le CNRS en 1994. Cette enquête est l'aboutissement de dix études localisées dans la France entière sur des quartiers qualifiés de *sensibles* selon les termes des politiques de la ville. L'interrogation sur les relations entre le *sentiment d'insécurité* et ses mesures objectives et les formes de sociabilité met en relief deux types d'intégration : une *intégration de proximité* (plus typiques des personnes en situation précaire) et une *intégration étendue* (plus typique des classes moyennes et supérieures). L'exposé de ces résultats permet à Dominique Duprez de revisiter diverses analyses "classiques" de la montée du sentiment d'insécurité. C'est ainsi que l'idée d'un acteur rationnel anticipant le risque d'être victime peut être tempérée au regard d'autres éléments comme la réaction à la désaffiliation et l'intégration au quartier. En tout état de cause, il apparaît ici encore que

les situations de violences urbaines sont diverses et qu'une explication univoque ne peut en rendre raison.

L'approche, relevant de *l'anthropologie culturelle*, de Maryse Esterle-Hedibel nous fait pénétrer à *l'intérieur* d'une bande constituée majoritairement de jeunes d'origine maghrébine, algérienne principalement. Ses observations mettent à jour les éléments d'un *processus de constitution identitaire*, à travers la revendication d'une histoire commune réactivée par un positionnement socio-historique ambigu, qui a fait des migrants venus d'Algérie en 1962 à la fois des vainqueurs (de la guerre de libération) et des vaincus (du système économique techno-industriel). Maryse Esterle-Hedibel montre comment la sous-culture propre de ces jeunes d'origine maghrébine (de cette bande) se constitue à partir d'éléments de la culture d'origine et de celle de la société "d'accueil" dans un véritable *bricolage culturel* dénotant une forme d'acculturation spécifique. Ces observations la conduisent à constater que l'articulation culture/délinquance est à rechercher non pas dans l'origine culturelle en tant que telle, mais bien plutôt dans la façon dont celle-ci a été vécue, perçue, intériorisée - en l'occurrence comme une culture dévalorisée - et intégrée par les jeunes. C'est ce vécu négatif, joint à d'autres facteurs comme l'échec scolaire et les difficultés face à l'emploi, qui paraît alors déterminant dans la constitution des identités délinquantes.

L'étude d'une bande d'un quartier populaire de Besançon dont Cécile Carra rend compte dans sa contribution confirme cette analyse et vient apporter un éclairage supplémentaire à ces questions. Jugés "incapables par les enseignants, inemployables pour les employeurs, bons à rien pour leurs parents, délinquants pour l'environnement, partout c'est une image dévalorisante qui leur est renvoyée...". Comme l'ont déjà remarqué Hervé Vieillard-Baron et Dominique Duprez, Cécile Carra souligne la non homogénéité de la composition sociale du quartier sur lequel a porté son enquête. Cette hétérogénéité sociale rend, nous dit-elle, peu opérantes les procédures de régulations internes et favorise une plus grande fréquence du recours aux institutions spécialisées. Dans cette perspective, la bande n'apparaît pas comme un agrégat accidentel d'individus inadaptés, mais comme la résultante d'une dynamique qui s'instaure entre les jeunes de milieux populaires et un environnement stigmatisé et stigmatisant. Cette expression de conflits de cultures recouvre aussi des *oppositions de classes*, car si le renvoi vers des institutions spécialisées vise à exercer une pression à la conformité, il apparaît qu'il est aussi mis en œuvre pour affirmer ou conforter une

position de domination dans les rapports sociaux locaux.

L'étude de cas présentée par Laurent Hincker éclaire un autre aspect des violences. En analysant les relations entre *violence institutionnelle* et violence urbaine, Laurent Hincker replace le cas exposé dans le cadre d'une *psycho-polémologie*. Cette approche permet d'appréhender de l'intérieur - dans une démarche de sociologie compréhensive - les échevaux entremêlés d'un conflit dont le dénouement sera favorisé à travers un processus de *médiation*. Laurent Hincker met ainsi en relief le jeu croisé qui se développe entre deux formes de cultures nouvelles, une sub-culture des banlieues s'opposant à la sub-culture des institutions. Cette analyse de cas réaffirme à sa façon le constat de la variabilité historiquement et culturellement constituée des normes et des régulations.

*

Le troisième pôle d'échange et de débat fut organisé autour des thématiques des *économies parallèles et de la corruption*. Économies parallèles ? Métissées ? Activités hybrides ? OANI - Objets d'Analyse Non Identifiés - ? Thierry Godefroy rappelle brièvement les jalons balisant ces interrogations depuis une trentaine d'années, à partir d'une réflexion conduite par les économistes du développement dès le début des années soixante, en passant par les institutions alternatives qui se sont développées dans le courant des années soixante-dix dans le sillage des idées soixante-huitardes... Ces économies sont en réalité *plurielles* et recouvrent en pratique des activités diverses qui n'ont souvent en commun que le fait de se soustraire d'une façon ou d'une autre au contrôle de l'État. L'exemple étudié d'ateliers clandestins consacrés à la réparation automobile met au jour une activité artisanale qui balance *entre entraide et trafic*. Thierry Godefroy montre que cette activité "grise" est fondée sur les liens sociaux préexistants qu'elle réactive, mettant en œuvre (et à l'épreuve) les valeurs de confiance, de reconnaissance, de dignité, d'honneur, de respect... en un mot d'échanges réciproques. De fait, ce type de marché est fortement socialisé, fonctionnant en réseaux, de bouche à oreille. On peut y voir une économie de proximité qui renverse, d'une certaine façon, l'effet stigmatisant de la résidence dans l'accès à l'embauche par l'exercice d'une sorte de discrimination positive. De cet exemple se dégage l'idée d'une *porosité des frontières entre légal et illégal* et la notion de non univocité de la rationalité économique qui, au-delà de l'échange purement

marchand, intègre l'humain.

Prolongeant l'analyse menée par Thierry Godefroy, l'étude des SEL (*Systèmes d'Échange Locaux*), type particulier d'économie alternative conduit Smaïn Laacher à développer une réflexion sur les limites entre légal et illégal. Bousculant les cadres de la raison marchande, l'institution des SEL vient en effet corroder les frontières de la rationalité économique classique et du droit qui l'opérationnalise. Les Systèmes d'Échange Locaux fondés sur une pratique de la circulation des biens et des services sans utilisation de la monnaie légale, mettent à mal les cadres convenus de l'économie et *subvertissent les catégories du droit*. L'esprit des SEL, ouvrant à une critique politique en acte de la société, interroge l'esprit des lois. Les SEL réalisent à leur façon une utopie, un ailleurs qui voit réactiver les mobiles fondamentaux des rapports sociaux : échange-don, confiance, honneur, libéralité... - ce que Bataille désignait comme *La part maudite*. Cette utopie vraie, qui alimente la réflexion menée par Smaïn Laacher, recoupe les interrogations sur le *transjuridisme* qu'Étienne Leroy a développé à partir de ses expériences africaines, asiatiques et nord-américaine et trouvera des échos jusqu'en Papouasie-Nouvelle Guinée à travers la relation d'André Itéanu.

Mais c'est d'abord en Suisse que nous conduit Nicolas Queloz avec l'intervention duquel on passe de la corrosion (des SEL) à la *corruption*, concept à géométrie variable. Si la corruption ne peut pas être directement assimilée à la criminalité organisée, elle constitue cependant un terreau favorable à son développement. Et l'on retrouve ici la question de la *porosité des frontières entre légal et illégal*. Les processus de corruption apparaissent en effet comme des échanges entre les zones légales ou formelles (de la politique, de l'administration, de l'économie) et les zones informelles, souterraines et finalement illégales. Les résultats (partiels) de l'étude dirigée par Nicolas Queloz indiquent que la corruption est favorisée par un déséquilibre des pouvoirs qui illustre à sa façon la thèse des conflits de culture, la culture administrative et exécutive prédominant toujours davantage sur la culture législative et judiciaire.

La contribution de Jean-Luc Bacher, qui s'attache à l'étude de l'impact de la prévention épistolaire de *l'escroquerie à l'assurance* au Canada, touche aussi, d'une certaine façon, au domaine des *économies souterraines*. De fait, les compagnies d'assurance ont coutume d'assimiler et d'additionner les risques de fraude aux risques de sinistres, et fixent en

conséquence les primes d'assurance. En incluant dans leur logique propre le détournement opéré par les fraudeurs, les compagnies d'assurance permettent la réalisation de nombreuses transactions qui, dévoyant la logique initiale des échanges assurantiels, constituent de fait un important flux financier que l'on peut lire comme un phénomène d'économie souterraine. La recherche menée par Jean-Luc Bacher étant en cours, ce sont principalement les aspects méthodologiques mis en œuvre pour tester les thèses de la théorie de la prévention situationnelle qui retiennent ici l'attention.

*

Le dernier pôle d'échange lors de ce congrès nous conduit sur des pistes ouvrant la thématique crimes et cultures à des horizons extra-hexagonaux..

Les analyses et la réflexion menées par Christian Guinchard sur *l'Islam dans les quartiers populaires* dépassent la vulgate qui voit dans la religion une légitimation idéologique de la frustration des dominés : l'opium du peuple... On ne peut réduire "l'islamisation des jeunes" à une simple revendication identitaire. La "montée de l'Islam" peut aussi être appréhendée comme une sanction des échecs successifs des politiques sociales. Contre ce qui est perçu comme les "mensonges" de certains élus ou professionnels de l'action sociale, l'Islam trace les contours d'une nouvelle *géographie morale*. Structurant l'espace du quartier selon une opposition pur/impur, la religion permet également de *construire de la durée* dans un monde en dissolution. Le Coran constitue un viatique qui nourrit le cheminement de l'homme pur et l'arrache à la confusion d'un monde pourri. Au-delà des promesses politiques défailiantes, la promesse divine rend l'histoire possible. Ainsi, le processus migratoire ne se referme pas comme un piège sur les jeunes musulmans : la religion leur permet de penser que si le but initial qui fut le mobile des pères est désormais caduc, l'histoire ne s'est pas pour autant enlisée dans le temps et l'espace apparemment chaotiques et indifférenciés des quartiers HLM. Dans cette perspective, il y aurait dans les banlieues de France un "immense réservoir d'avenir".

En Allemagne, la population turque, qui compte plus de deux millions de personnes, est à 98% de confession musulmane. Ce qui pose, là aussi, la question des inquiétudes - et des phantasmes - suscités par l'Islam dans une société majoritairement chrétienne. À travers son *approche socio-démographique de la criminalité des Turcs en*

Allemagne, Nimet Güller s'interroge sur les relations entre crime et culture. L'étude de la criminalité d'un groupe d'étrangers permet d'en dégager la structure et les particularismes. La réflexion méthodologique menée par Nimet Güller dans cette approche socio-démographique nous rappelle la nécessité d'aborder les faits sous un jour *multifactoriel*. Il convient également d'adopter une *approche structurelle* qui mette en relief les particularités et de constituer des types spécifiques. Cette démarche peut ainsi favoriser la prise en compte des criminalités propres à tel ou tel groupe par les normes pénales et suscite à terme une réflexion en matière de politique criminelle.

On retrouve cette interrogation critique sur les rapports du *crime et du politique* dans la communication de Jacqueline Heinen sur *la pénalisation de l'avortement en Pologne*. Le retour à une pénalisation de l'avortement en Pologne au début des années 90 met aussi en évidence les intrications du *politique et du culturel*. L'analyse conduite par Jacqueline Heinen fait ressortir la complexité des enchevêtrements de phénomènes économiques, politiques et religieux qui demandent à être appréhendés dans une perspective historique pour "comprendre" cette situation polonaise. Mais au-delà, c'est la question des rapports entre le social et le légal que dévoile cette analyse. Car les contradictions flagrantes entre la sévérité des peines encourues et l'opposition de la majorité de l'opinion à la législation apparaissent telles qu'en pratique la loi n'est pas appliquée. Cet exemple de distorsion entre normes légales et valeurs collectives renvoie à la problématique de l'étude des conditions socio-historiques de la production des lois. La situation créée en Pologne avec la pénalisation de l'avortement met au jour la façon dont un système de représentations, relayé par des structures politiques, aboutit, en invoquant l'"Histoire" et la "Tradition", à faire passer dans la sphère légale des valeurs contestées par une grande partie de la population.

"*Chez les Orokaiva, tuer et manger un homme ne pose guère de problème, pourvu qu'on ne le connaisse pas. Par contre le meurtre d'un familier est une toute autre affaire*". En nous introduisant à l'esprit qui anime la vie sociale des Orokaiva, André Itéanu bouscule nos cadres mentaux et ouvre la réflexion aux incertitudes qui balisent les voies de la science - qui procède par erreurs rectifiées (Bachelard) - et qui sont la marque de toute recherche conséquente. À l'invite provocatrice de l'argument initial appelant à communication ("au-delà du relativisme anthropologique..."), André Itéanu apporte d'emblée le correctif et l'expérience anthropologique : la confrontation à l'altérité et à la diversité

des réalisations de l'humain nous enseigne que la vie des hommes n'est pas réductible à de la mécanique et que *la quête de sens* apparaît comme le mobile premier de la geste humaine. La leçon des peuples premiers est à cet égard sans appel : ce qui ne rentre pas dans le cercle signifiant du groupe n'est, au mieux, que de la viande. C'est ainsi, il me semble, qu'il faut comprendre "l'infanticide" du nouveau-né surnuméraire (en fonction de l'équation primaire densité du groupe/ressources alimentaires) de sexe féminin chez les Inuit. Non viable pour le groupe, on lui fourrait une poignée de neige dans la bouche et on le jetait aux chiens. Ces exemples renvoient à la question de l'enjeu fondamental de toute *constitution normative de l'humain* : *s'assurer du sens*, c'est-à-dire légitimer notre rapport au monde, à autrui et³, au bout du compte, à nous-même. Il n'est de sujet humain qu'institué.

La vie sociale est donc bien, dans son principe, échange. Et la réponse qu'apporte *in fine* André Itéanu, chercheur mûr, à son interrogation initiale de chercheur débutant - *comment concevoir un ensemble de règles pénales non relatives, universellement applicables, se situant au-delà de l'arbitraire et de l'éphémère des pouvoirs politiques ?* - rejoint les préoccupations d'Étienne Leroy. Pour neutraliser le colonialisme inhérent à un droit universel (qui - faut-il le rappeler ? - ne tombe pas du ciel), sans doute conviendrait-il de recourir à l'échange en proportionnant les exigences de ce droit à ce que l'Occident est lui-même prêt à offrir. Tels les Orokaiva, il importe d'englober l'exigence des droits de l'homme dans une pratique de l'échange réciproque qui renonce à réduire le différent au même (l'autre à soi) et reconnaisse sa singularité et sa dignité. Dans cette perspective, on ne pourrait sanctionner, en France, la mère exciseuse qu'à la condition et dans la mesure où ses droits seraient reconnus et qu'elle sera en mesure de les exercer effectivement.

*

De cet ensemble de communications et du débat qui s'est instauré lors de ce congrès on peut dégager quelques tendances. Et d'abord, comme l'a souligné Philippe Robert, le constat d'un travail de "démassification" dans les analyses développées autour de l'articulation Crimes/Cultures. De fait, les différentes interventions et les échanges ont favorisé un recadrage conceptuel de notions - banlieue, incivilités, insécurité... - qui, faisant actuellement florès, tournent parfois au concept

³ Cf. Legendre, 1989, pp.18-21 ; 110.

mou ou au signifiant flottant. Or ce qui doit retenir l'attention du chercheur, ce n'est pas le crime ou la culture en soi, c'est l'étude des logiques sociales qui animent les acteurs/agents à travers lesquels ces concepts s'actualisent de façons différenciées dans l'espace et dans le temps. Au-delà de certaines divergences normatives, ce 32^e congrès de l'Association Française de Criminologie aura ainsi permis de voir à l'œuvre le travail s'accomplissant sur des chantiers divers - que relie des passerelles - explorés par les chercheurs. Et par-delà la multiplicité des centres d'intérêts, à travers des modes d'approche mettant en œuvre les notions de complexité, de porosité, de complémentarité etc..., c'est aussi à l'expression d'une posture intellectuelle collectivement partagée que l'on a pu assister. C'est dans cette direction que je propose d'apporter en *postface* à ce livre quelques éléments de réflexion invitant à une *approche anthropologique du crime*.

PREMIÈRE PARTIE

**APPROCHES CRITIQUES DU CONCEPT DE CULTURE EN
CRIMINOLOGIE**

LE SOCIOLOGUE, LA CULTURE ET LE CRIME

Philippe ROBERT

Directeur de recherche au CNRS

Directeur du GERN

La référence à la *culture* a tenu, naguère, une grande place dans l'étude sociologique du crime... surtout Outre-Atlantique. Depuis belle lurette cependant, elle avait, semble-t-il, quitté les feux de l'actualité. Qu'on éprouve maintenant l'utilité d'y revenir mérite probablement réflexion, au moins quant à la signification que peut revêtir ce retour.

Sauter d'emblée à cette conclusion serait cependant présomptueux. Mieux vaut progresser plus méthodiquement et d'abord - puisqu'on me demande de traiter d'un 'concept' - consacrer un peu de temps à rappeler ses multiples avatars : *culture* a eu une histoire mouvementée, il s'y niche des nuances de signification qui peuvent éclairer notre réflexion sur l'étude du crime.

Le terme serait attesté¹ vers le XIV^e siècle comme réfection savante, d'après le latin, de *colture*, dérivé de *cultura*. Sur le supin *cultum*, de *colere*, habiter, cultiver, mais aussi vénérer, les Romains disposaient de *cultio*, cultiver et vénérer, de *cultura*, cultiver la terre, enfin de *cultus*, pour le domaine moral et religieux. Toutefois, Valade (1992) s'appuie sur Marrou pour estimer que Rome n'avait qu'entrevu le sens 'culturel' ou pédagogique de culture, que le latin peinait à rendre toute l'extension du *paideia* grec.

En tout cas, le *colture* médiéval désignait le champ cultivé ; de même, à la Renaissance, *culture* signifie surtout travail de la terre et, par métonymie, lopin cultivé d'autant que la connotation de révérence ou de vénération va définitivement migrer vers *culte* - ; on voit toutefois apparaître un sens figuré - développement, par des exercices appropriés, des facultés intellectuelles - que Cicéron aurait déjà employé. Dans les deux cas, ce qui est 'cultivé' par l'homme s'oppose à la nature inculte, sauvage.

Une bifurcation importante se dessinera vers la fin du XVIII^e quand le *Kultur* germanique s'éloigne de ses homologues français ou anglais. Dans des régions travaillées par le prurit nationaliste des pays européens qui n'avaient pas su ou pas pu ancrer leur construction nationale

¹ Rey, 1992.

dans une édification politique précoce et progressive, *Kultur* connote une connaissance vivante et intime de toutes choses opposée à l'érudition livresque sclérosée. Elle indique l'accentuation des particularités nationales, le destin de chaque peuple, la diversité des esprits nationaux par opposition à l'«universalisme des Lumières» et indirectement à celui du second jusnaturalisme. L'allemand use de culture quand le français préfère parler de civilisation. Par son aspect globalisant qui recouvre l'ensemble des éléments d'une vie sociale organisée, cette *Kultur* évoque déjà l'usage anthropologique : forgée à l'usage d'une société sans État unitaire, d'une société où les États n'arrivent pas à la taille de la nation, elle s'adaptera aisément à l'étude des sociétés sans État.

C'est que l'«anthropologie», inventée par Blumenbach comme l'étude des caractères biologiques des humains et accueillie dans ce sens par Broca, a progressivement pivoté pour couvrir l'étude de tout le champ humain, notamment dans le domaine socio-culturel. Les anthropologues américains accueilleront le concept allemand de culture - Valade place comme jalons de cette transmission Klem et Tylor - et sa connotation totalisante en insistant sur sa liaison avec l'organisation de la personnalité. Culture signifie alors un système de comportements appris et transmis par l'éducation, l'imitation et le conditionnement, de structuration donc d'une personnalité, dans un milieu social donné. À partir de l'enfance s'édifierait une «personnalité de base» - la notion est de Kardiner - considérée comme caractéristique de la culture envisagée. Les sociétés tendraient à s'organiser en totalités culturelles homogènes et stables qui façonneraient les personnalités sociales.

I - CULTURALISME ET CRIME

Paradoxalement, c'est contre une anthropologie (du crime) que les sociologues américains vont mobiliser la notion de culture. Quand une coalition hétérogène de psychiatres et de juristes prétend, dans le dernier tiers du XIX^e siècle européen, créer une *anthropologie criminelle*, c'est avec le propos de découvrir, chez le délinquant, la spécificité que traduit son inclinaison pour une sorte particulière de comportement humain, le crime.

Pour le comprendre, il faut tenir compte de l'air du temps : à l'optimisme des Lumières qui supposait tout homme capable d'entendre, par une comparaison rationnelle des profits et des risques, la leçon dissuasive du droit pénal, a succédé un pessimisme positiviste qui doute d'une distribution générale de cette capacité à agir rationnellement : l'uti-